### L'EXPERTISE PRÉALABLE

Nos experts déterminent la valeur de vos capitaux immobiliers, matériels et mobiliers, en vue de la souscription d'un contrat d'assurance, pour assurer vos biens ou pour disposer de la preuve de leur existence.

#### L'EXPERTISE EN VALEUR VENALE

Nos experts évaluent le prix auquel un bien peut être vendu ou acheté.

#### L'EXPERTISE DES VALEURS DE SUCCESSION

Nos experts sont spécialistes des valeurs de succession des biens immobiliers.

## NOTRE RÉSEAU PROFESSIONNEL



Nous sommes membres Fondateur de la FEDEXA, Fédération des Experts d'Assurés. Elle a pour objectif de faire connaître la profession auprès des assurés, mais aussi de garantir et maintenir le crédit et la réputation de la profession par la mise en œuvre et le respect de règles déontologiques rigoureuses.



Nous sommes membres de la CEA, Compagnie des Experts Agréés. Nos experts ingénieurs participent régulièrement à des programmes de formation et de perfectionnement sur des thématiques techniques, juridiques et d'assurances.

### **CONTACT**

G.VIRICEL Expertises 35 bis rue du Recret, 69670 VAUGNERAY 152 grande rue de St Clair, 69300 CALUIRE-ET-CUIRE gilles@viricel-expertises.com / Tel. 06 12 62 62 69

www.viricel-expertises.com



# DÉFENDRE VOS INTÉRÊTS C'est notre métier

EXPERTISE APRÈS SINISTRE - EXPERTISE PRÉALABLE

#### A PROPOS

Incendie, explosion, inondation, catastrophe naturelle, événement climatique ...

Depuis plus de 30 ans, nos experts accompagnent particuliers, professionnels, bailleurs sociaux, syndics de copropriété, collectivités ... pour tous types de sinistres et s'engagent à mettre en œuvre compétences et moyens appropriés pour mener à bien leur mission dans les délais convenus.



## POURQUOI CHOISIR NOS EXPERTS

Choisir G.VIRICEL EXPERTISES, c'est l'assurance d'avoir **des experts indépendants** à vos côtés tout au long du processus d'indemnisation, pour exclusivement **défendre vos intérêts et faire valoir vos droits.** 

- Conseils et accompagnement à chaque étape de la procédure de règlement du sinistre
- Suivi des formalités administratives du dossier de l'assuré, notamment auprès de la compagnie d'assurance, du début du sinistre jusqu'à l'indemnisation finale
- Maximisation du montant de l'indemnisation proposée par l'assurance, et versement dans les meilleurs délais
- Evaluation des capitaux des particuliers et professionnels pour la gestion des risques
- Secret professionnel, norme fondamentale de notre profession
- Respect de la charte de déontologie de la FEDEXA, septembre 2016



## L'EXPERTISE APRÈS SINISTRE

Confrontés à une situation de crise, nos experts vous accompagnent en effectuant toutes les démarches nécessaires liées à la procédure de règlement du sinistre.



#### O1 La première rencontre

Au moment du sinistre, nous nous rendons disponibles en urgence pour prendre connaissance des faits, des dégâts et des dommages.

Nous analysons les clauses et les garanties de votre contrat d'assurance pour vous aider à prendre les décisions importantes, afin de limiter les conséquences du sinistre et optimiser le résultat de l'expertise.



## O3 La rédaction de la réclamation

Nous procédons à l'établissement de votre dossier technique de chiffrage des dommages, en réunissant les pièces administratives nécessaires, et en rédigeant l'état de pertes, c'est-à-dire le recensement des dégâts immobiliers, mobiliers, matériels, les frais annexes et les pertes d'exploitation.



## UZ La première réunion d'expertise

Rapidement, nous organisons une rencontre avec l'expert de la compagnie d'assurance pour réaliser une expertise amiable et contradictoire, et envisager les recours en responsabilité.

Nous veillons ensuite au versement des acomptes nécessaires au règlement des premières dépenses.



#### U4 L'accord fina

En accord avec les experts, les inspecteurs et les assureurs, nous organisons la signature du Procès-Verbal d'Expertise Amiable et Contradictoire puis la clôture administrative de votre dossier, permettant le déclenchement de l'indemnisation globale.